

## Station d'épuration de l'Île Arrault à Orléans



### Maître d'ouvrage

Communauté d'Agglomération  
Orléans Val de Loire (CAOVL) (45)

### Assistance à maîtrise d'ouvrage

hydratec

### Entreprises

Groupement :

- Degrémont (mandataire)
- GTM (génie civil)
- Goes Peron / Arte Charpentier (architectes)
- TUP (paysagiste)
- Lyonnaise des Eaux (exploitation)

### Montant des travaux

28 M€ HT

### Années

2007-2013

### Objectifs

- Reconstruire la station d'épuration de l'Île Arrault en traitant aussi bien les eaux usées (100 000 EH) que les eaux de pluie
- Assurer une bonne insertion paysagère compte tenu des enjeux patrimoniaux et environnementaux du site d'implantation

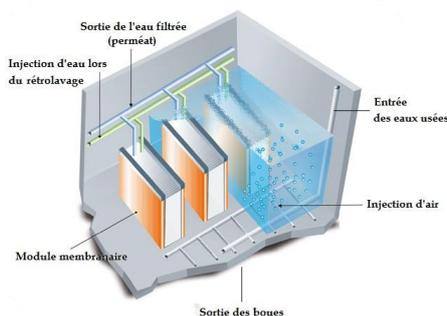
La station de l'Île Arrault collectait les eaux usées de l'Agglomération Orléanaise en provenance de la rive gauche, où elle se situe, et de la rive droite via deux siphons sous la Loire. Les effluents de la rive droite étant aujourd'hui dirigés vers la station de La Chapelle-St-Mesmin, il a été décidé de pérenniser l'utilisation des siphons pour acheminer les débits excédentaires de temps de pluie. La nouvelle station d'épuration a donc pour caractéristique de traiter des eaux usées, à hauteur de 1 750 m<sup>3</sup>/h, et des eaux pluviales pour un débit nominal de 6 000 m<sup>3</sup>/h.

Le programme fonctionnel détaillé demandait donc la mise en œuvre d'une solution adaptée à la typologie des effluents, compacte en raison de la faible emprise disponible, respectant un niveau de rejet performant pour l'azote et le phosphore et privilégiant une intégration architecturale et paysagère poussée en raison des contraintes patrimoniales du Val de Loire.

Enfin, le chantier a été réalisé selon un planning de démolition en deux étapes afin d'assurer la continuité de traitement des effluents et limiter au maximum les rejets d'eaux brutes en Loire.

### Missions d'hydratec

- Études préliminaires et réglementaires
- Assistance à l'établissement du dossier d'appel d'offres, à l'analyse des offres et à la mise au point du marché
- Assistance pour le suivi des travaux
- Assistance à la réception des travaux
- Assistance à la mise en service
- Suivi de l'année de parfait achèvement



### Une unité de traitement membranaire

La protection du milieu récepteur (Loire) est assurée par le couplage biologie-membranes. Les membranes sont une barrière physique aux impuretés et aux pathogènes qui garantit une eau de qualité « baignade ». Les membranes installées ont un pouvoir de coupure de 0.035 µm et se présentent sous la forme d'une fibre creuse permettant la filtration de l'eau à travers la membrane de l'extérieur vers l'intérieur.

hydratec

Paris, Paris Sud, Paris Ouest, Lille  
Lyon, Vitrolles, Nice, Angers  
Poitiers, Rennes, Tours, Quimper  
Toulouse, Bayonne, Strasbourg

## CERTIFICAT DE CAPACITE

Le Maître d'ouvrage :

**Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire**

5 place du 6 juin 1944  
Espace Saint-Marc  
45058 ORLEANS CEDEX

représenté par Samuel BAUCHET, Directeur de l'Assainissement.

atteste que la société :

**HYDRATEC**

Immeuble Central Seine  
42-52 Quai de la Rapée  
CS 71230  
75583 PARIS Cedex 12



a exécuté les missions suivantes :

Intitulé :

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à la reconstruction et à l'exploitation de la station d'épuration de l'Île Arrault

Lieu de la mission :

St Pryvé - St Mesmin (45)

Cette mission comportait les prestations suivantes :

**Phase 1 : Bilan des contraintes, Etudes préliminaires et Dossier Réglementaire Loi sur l'Eau**

**Phase 2 : Programme Fonctionnel détaillé de l'opération, Dossier de Consultation des Entreprises**

**Phase 3 : Assistance à la Consultation des Entreprises (Conception/réalisation/exploitation)**

**Phase 4 : suivi des travaux : missions de type DET-VISA-AOR, Suivi du Parfait achèvement)**

Montant total de la mission :

**530 000 € HT**

Période d'exécution de la mission :

**Phases 1, 2, 3 et 4 : 2007 - 2014**

La société hydratec a donné entière satisfaction dans l'accomplissement des missions qui lui ont été confiées. *Un positionnement auprès des entreprises qui cherche systématiquement à défendre les intérêts du NOA. Très apprécié.*  
En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Date, cachet et signature:

21 NOV. 2013

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur

Samuel BAUCHET

